

**Von:**  
**An:**  
**Betreff:**

Arbeitsstellensicherheit (I-SQU-SI)  
Arbeitsstellensicherheit (I-SQU-SI)  
Nouveautés CFF Sécurité sur les chantiers (21.05.2019)

21.05.2019



**Mesdames, Messieurs,**

Nous avons le plaisir de vous informer des adaptations concernant le cours de répétition de chef de la sécurité (CS). Décidées en concertation avec Infra Suisse, les nouveautés s'appliquent à l'ensemble des cours de répétition de chef de la sécurité à compter du 1er juillet 2019. Nous vous prions de transmettre ces informations aux chefs de la sécurité de votre entreprise, ainsi qu'à leurs supérieurs, et de vous assurer que les conditions d'admission requises soient remplies dans le délai imparti avant le début du cours.

**Nouvelles conditions d'admission au cours de répétition de chef de la sécurité à compter du 1er juillet 2019.**

Les conditions d'admission au cours de répétition de chef de la sécurité ont changé. Les nouvelles dispositions, énoncées ci-après, entrent en vigueur le 1er juillet 2019:

1. Le nombre d'interventions à effectuer par période de trois ans passe de 60 à 30. La preuve des engagements constitue l'une des conditions d'admission au cours de répétition de chef de la sécurité. La confirmation doit être mise à la disposition des CFF pour contrôle au plus tard sept jours avant le début du cours.
2. En outre, un test d'admission obligatoire faisant office de certificat de compétences est introduit. Le test d'admission (test électronique) doit être réussi au plus tard sept jours avant le début du cours de répétition de chef de la sécurité. Le test d'admission peut être répété autant de fois que nécessaire.

3. Comme jusqu'à présent, plusieurs modules e-Learning sont proposés aux candidats à titre de préparation au cours de répétition.

Si les conditions d'admission au cours de répétition CS (justificatif de l'aptitude médicale, preuve des engagements en qualité de chef de la sécurité, réussite au test d'admission) ne sont pas remplies, le candidat est désinscrit du cours. Tous les justificatifs doivent être fournis au plus tard sept jours avant le début du cours. Aucun rappel ne sera envoyé concernant les justificatifs manquants.

À travers ces adaptations, les CFF mettent en œuvre les propositions soumises par Infra Suisse dans le but d'améliorer la formation des chefs de la sécurité.

### **Mise en œuvre du Learning Management System (LMS).**

Dans le LMS, les adaptations sont mises en œuvre comme suit : Les participants s'inscrivent, comme auparavant, au cours de répétition de chef de la sécurité ([KOMPNA 3710](#) dans le LMS ([www.sbb.ch/sf](http://www.sbb.ch/sf))). Par son inscription, le candidat réserve sa place au cours de répétition à la date de son choix. Les participants doivent également s'attribuer l'élément LMS «[Préparation et admission au cours de répétition CS \(191687\)](#)», qui contient tous les modules e-Learning, ainsi que le test d'admission.

### **Aides relatives aux prescriptions.**

#### **Preuve des engagements réalisés en qualité de chef de la sécurité.**

Les interventions doivent être saisies dans le document CFF 952-42-76 «Certificat de pratique pour fonctions de sécurité (protecteur/chef de la sécurité)». Dorénavant, la preuve des engagements doit obligatoirement être fournie avant le cours de répétition de chef de la sécurité. Pour ce faire, le document «Confirmation de l'obligation de fournir des preuves d'engagements pour le personnel de sécurité selon la R RTE 20100» est mis à disposition. Le document scanné doit être envoyé aux CFF par courriel au plus tard sept jours avant le début du cours. Toutes les instructions concernant la remise sont détaillées dans le document. Le document est mis à la disposition des collaborateurs CFF dans [Download Sécurité](#) sous [11 Formations / Exigences médicales](#) et des entreprises à l'adresse [www.cff.ch/securitechantiers](http://www.cff.ch/securitechantiers) sous [Cours et clarifications relatives à l'aptitude médicale](#).

#### **Test d'admission.**

Le test d'admission (test électronique) porte sur les contenus des modules e-Learning et sur les chapitres pertinents du R RTE 20100 «Sécurité lors de travaux sur et aux abords des voies». Le participant peut s'attribuer personnellement dans le LMS le test d'admission avec les exercices de préparation («[Préparation et admission au cours de répétition CS \(191687\)](#)»).

#### **Préparation au test d'admission et à l'examen périodique.**

En s'attribuant l'élément LMS «[Préparation et admission au cours de répétition CS \(191687\)](#)», les candidats peuvent également accéder à différents modules e-Learning. Ceux-ci permettent aux candidats de se préparer, à titre facultatif, au test d'admission et à l'examen périodique.

### **Contact.**

Veillez adresser les questions de fond à [securitechantiers@cff.ch](mailto:securitechantiers@cff.ch) et les questions relatives à l'organisation du cours à [bad1.bildung@sbb.ch](mailto:bad1.bildung@sbb.ch). Pour toute question concernant l'inscription au cours et le LMS, vous pouvez contacter le Service Desk des CFF ([ict.servicedesklms@sbb.ch](mailto:ict.servicedesklms@sbb.ch)) et consulter les informations disponibles sur la [page de Formation CFF](#).

Meilleures salutations



Hanspeter Stoll  
Chef Sécurité  
CFF Infrastructure



Reinhold Dänzer  
Responsable de l'unité spécialisée Sécurité,  
Clientèle, Groupe  
Human Ressources, Formation CFF

## Impressum

---

CFF SA  
Sécurité, Qualité, Environnement Infrastructure

[securitechantiers@cff.ch](mailto:securitechantiers@cff.ch) / [cff.ch/securitechantiers](http://cff.ch/securitechantiers)